

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 16 mars 2012**

Objet : Budget Primitif 2012

L'an deux mille douze, le seize mars à quatorze heures quinze, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le sept mars, se réunit en session ordinaire, salle Diamant, à Ester Technopole à Limoges, sous la présidence de Monsieur Alain LAGARDE, son Président.

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 10 Pour

Sont présents :

Mr Alain LAGARDE	Conseiller Régional du Limousin
Mme Ghilaine JEANNOT PAGES	Vice Présidente du Conseil Régional du Limousin
Mr Bernard BROUILLE	Vice Président du Conseil Général Haute Vienne
Mr Jean-Pierre BERNARDIE	Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Brive
Mr Jacques DESCARGUES	Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Mr Didier BARDET	Vice Président du Conseil Général de la Creuse
Mr Olivier DUCOURTIEUX	Conseiller municipal de la Ville de Limoges
Mr Arnaud BOULESTEIX	Conseiller municipal de la Ville de Limoges
Mr Eric CORREIA	Vice-Président Communauté de communes de Guéret St-Vaury
Mr Bernard JAUVION (suppléant de Mr Jaulin)	Conseiller communautaire de l'Agglo de Tulle

Sont excusés :

Mr Vincent TURPINAT (et son suppléant)	Conseiller Régional du Limousin
Mr Pierre LEFORT (et son suppléant)	Conseiller Général de la Haute Vienne
Mme Patricia BROUSSOLLE (et sa suppléante)	Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Brive
Mr Bernard COMBES (et son suppléant)	Vice Président du Conseil Général de la Corrèze
Mr Philippe BAYOL (et son suppléant)	Vice-Président du Conseil Général de la Creuse

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

Le budget primitif 2012 tient compte des orientations budgétaires qui ont été débattues le 3 février 2012.

Il tient compte de l'affectation du résultat de 2011. Report de fonctionnement de 19 000.10 € et report d'investissement de 271 651.10 €

Pour l'élaboration du budget plusieurs variables restent à valider :

- le montant des prestations extérieures
Deux scénarios sont proposés avec ou sans prestation complémentaire de communication. Pour rappel lors du débat d'orientation budgétaire, il a été jugé qu'un budget particulier, pour cette prestation, devait être envisagé.
- la répartition des frais d'intérêts de ligne de trésorerie
Deux hypothèses sont présentées tel que demandé lors du débat d'orientation budgétaire

Détail des prestations extérieures (imputation 6226 -dépenses de fonctionnement) :

Les prestations extérieures peuvent être évaluées selon deux scénarios, avec ou sans prestation de communication complémentaire, soit un delta d'environ 19 000 euros selon le scénario :

PRESTATIONS EXTERIEURES	2009	2010	2011	2012 (scénario 1)	2012 (scénario 2)
Conseil juridique	49 300,00	31 800,00	10 788,00	15 000,00	15 000,00
Conseil technique	62 500,00	67 000,00	70 495,00	60 000,00	60 000,00
Conseil communication	23 500,00	13 700,00	20 193,00	25 000,00	30 000,00
Graphisme communication	4 000,00	7 200,00	4 983,00	6 060,00	20 000,00
Assistance logiciels paie et compta	770,00	770,00	770,00	770,00	770,00
Presta technique autre-Etudes wifi	19 000,00	28 000,00	13 922,00	20 000,00	20 000,00
Presta autres (mémoirendum)			4 306,00		
Presta autres (photographe)				2 500,00	2 500,00
Presta financière	15 000,00	-	-	-	-
SOUS TOTAL (hors SDAN)	174 070,00	148 470,00	125 457,00	129 330,00	148 270,00
SDAN			121 092,00	30 670,00	30 670,00
TOTAL imputation 6226	174 070,00	148 470,00	246 549,00	160 000,00	178 940,00

Répartition des frais d'intérêts de ligne de trésorerie

Cette dépense est incontournable dans la mesure où l'ouverture de deux lignes de trésorerie a été nécessaire depuis début janvier pour pallier le décalage entre le paiement des factures de travaux et l'encaissement des subventions FEADER, FEDER et FNADT.

Ces frais sont évalués à 12 000 € eu égard au montant actuel contracté (650 000 euros) sur 6 mois. Ce montant reste estimatif sans réelle maîtrise de l'évolution des taux T4M et Eonia ainsi que de l'évolution de la trésorerie du syndicat.

OPTION 1 avec répartition statutaire :

Collectivités membres	contribution exceptionnelle de fonctionnement	Taux de contribution statutaire
REGION Limousin	2 400,00 €	20,00%
CG 87	1 600,80 €	13,34%
CG23	1 599,60 €	13,33%
CG19	1 599,60 €	13,33%
CAB	1 599,60 €	13,33%
Ville de Limoges	1 599,60 €	13,33%
Agglo Tulle	800,40 €	6,67%
CC Guéret	800,40 €	6,67%
TOTAL frais d'intérêts ligne trésorerie	12 000,00 €	100,00%

OPTION 2 en fonction de la contribution des collectivités aux investissements réalisés :

Collectivités membres	contribution sur investissements 2011/2012	Taux de contribution
REGION Limousin	164 536,56 €	19,57%
CG 87	28 564,80 €	3,40%
CG23	3 350,00 €	0,40%
CG19	253 966,22 €	30,21%
CAB	338 777,00 €	40,30%
Ville de Limoges	0,00 €	0,00%
Agglo Tulle	37 941,00 €	4,51%
CC Guéret	13 570,00 €	1,61%
TOTAL contribution exceptionnelle des collectivités membres	840 705,60 €	100,00%

Collectivités membres	contribution exceptionnelle de fonctionnement	Taux de contribution au prorata des investissements
REGION Limousin	2 348,40 €	19,57%
CG 87	408,00 €	3,40%
CG23	48,00 €	0,40%
CG19	3 625,20 €	30,21%
CAB	4 836,00 €	40,30%
Ville de Limoges	0,00 €	0,00%
Agglo Tulle	541,20 €	4,51%
CC Guéret	193,20 €	1,61%
TOTAL frais d'intérêts ligne trésorerie	12 000,00 €	100,00%

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, décident d'opter, à l'unanimité, pour une augmentation des prestations extérieures, soit le scénario 2.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, décident d'opter, à la majorité (1 voix contre), pour la répartition des frais d'intérêts de ligne de trésorerie au prorata des investissements réalisés par collectivité, soit l'option 2.

La répartition des contributions 2012, selon le scénario 2 et l'option 2, est récapitulée dans le tableau ci-dessous :

Collectivités membres	Taux statutaire	Dépenses générales	Intérêts ligne trésorerie	capital prêt Caisse Epargne 18 ans		capital prêt Crédit Agricole 10 ans		capital prêt Caisse Epargne 10 ans		Contribution / collectivité 2012
				Capital	Intérêts	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts	
Région Limousin	20%	59 549,53€	2 348,40 €	19 084,84€	12 653,13€	5 000,00€	1 560,00€	2 500,00€	778,50 €	103 474,40 €
Département Haute Vienne	13,34%	39 719,54€	408,00 €	12 729,59€	8 439,64€	3 335,00€	1 040,52€	1 667,50€	519,26 €	67 859,04 €
Département Creuse	13,33%	39 689,76€	48,00 €	12 720,05€	8 433,31€	3 332,50€	1 039,74€	1 666,25€	518,87 €	67 448,48 €
Département Corrèze	13,33%	39 689,76€	3 625,20€	12 720,05€	8 433,31€	3 332,50€	1 039,74€	1 666,25€	518,87 €	71 025,68 €
Ville de Limoges	13,33%	39 689,76€	- €	12 720,05€	8 433,31€	3 332,50€	1 039,74€	1 666,25€	518,87 €	67 400,48 €
Communauté Agglomération Brive	13,33%	39 689,76€	4 836,00 €	12 720,05€	8 433,31€	3 332,50€	1 039,74€	1 666,25€	518,87 €	72 236,48 €
Communauté communes Tulle	6,67%	19 859,77€	541,20 €	6 364,79€	4 219,82€	1 667,50€	520,26€	833,75€	259,63 €	34 266,72 €
Communauté communes Guéret	6,67%	19 859,77€	193,20 €	6 364,79€	4 219,82€	1 667,50€	520,26€	833,75€	259,63 €	33 918,72 €
TOTAL	100%	297 747,66€	12 000,00€	95 424,21 €	63 265,63 €	25 000,00€	7 800,00€	12 500,00€	3 892,50 €	617 630,00€

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical décident, à l'unanimité, de voter le budget primitif 2012 dans sa totalité et par chapitre conformément au document comptable annexé.

Fait à Limoges, le 16 mars 2012

Le Président de DORSAL,
Alain LAGARDE


